

## PROGRAMME DE FORMATION

Maladie mentale et maternité

### Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00  
Mail : inscription@cerf.fr

### Durée

5.00 jour(s)  
35:00 heures

### Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif intervenant auprès de famille présentant cette configuration.

### Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

### Objectifs de la formation

Décrire et identifier l'origine des carences maternelles ou des maltraitements causés par des mères atteintes de troubles psychiatriques.

Adapter son mode d'accompagnement pour faire face à ces situations et permettre à l'enfant de se structurer.

### Programme

Abord général de la pathologie :

- Distinction entre normal et pathologique.
- Distinction entre psychose et névrose.

Le lien mère-enfant dans les maladies mentales :

- Existence et nature du désir maternel dans les psychoses.
- Fonction du mimétisme et revendication de normalité : être une bonne mère.
- Le déclenchement délirant suite à un placement.
- Rôle et fonction du conjoint et de l'entourage immédiat.
- Problématiques toxicomaniaques en lien avec la maladie mentale et la maternité.

La transmission de la maladie mentale de la mère à l'enfant :

- La fonction du tiers.
- Les signes avant-coureurs.
- Permettre à l'enfant de se structurer.

- L'évolution de la problématique familiale : mythe ou réalité ?

Essai d'élaboration d'une éthique.

### Méthodes et supports

" Apports théoriques. Études de cas. Échanges. "

### Prérequis

Aucun

### Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap ([referenthandicap@cerf.fr](mailto:referenthandicap@cerf.fr)), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.